



**Commission Régionale de Vélo Tout Terrain**  
e-mail : crvttalsace@hotmail.fr

# **REGLEMENT REGIONAL**

## **VTT 2015**

Comité d'Alsace de Cyclisme



# CHAMPIONNAT D'ALSACE

## CROSS-COUNTRY

Chaque coureur se verra attribuer une plaque de cadre pour la saison. Cette plaque sera achetée (2 euros) par le coureur lors de la manche du 6 avril (ou à l'occasion de la première manche à laquelle il participera) et sera ensuite réutilisée tout au long de la saison. En cas d'oubli, des pénalités (amendes) seront appliquées.

### 1. Définition

- 1.1 Le Comité Régional d'Alsace met en compétition le "Championnat d'Alsace de Vélo Tout Terrain Cross Country".
- 1.2 Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ces prescriptions.
- 1.3 La seule autorité compétente sera celle du collège des commissaires pour l'application du présent règlement.
- 1.4 Pour tous les cas non traités dans le présent règlement, le règlement de la Coupe de France VTT XC fait foi ou, à défaut, la réglementation de la FFC ou celle de l'UCI.

### 2. Ouverture du Championnat

- 2.1 Le Championnat d'Alsace Cross-Country est ouvert à tous les compétiteurs et compétitrices de nationalité française et titulaires d'une licence délivrée par le comité d'Alsace de séries Cadets, Juniors et de 3<sup>ème</sup> catégorie minimum. Les **masters** titulaires d'une licence Pass'Cyclisme sont autorisés à concourir pour le titre de Champion d'Alsace.
- 2.2 Les titulaires d'une licence Pass'Cyclisme Open, Pass'Cyclisme, Pass'Cyclo sportive, Pass'Sport Nature, Pass'Loisir et Carte à la journée peuvent participer au Championnat mais ils ne concourent pas pour le titre de Champion d'Alsace.
- 2.3 Pour les titulaires d'une licence Pass'Loisir ou Carte à la journée, la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition est obligatoire.

### 3. Catégories d'âge

- 3.1 Les catégories participantes sont les suivantes :
  - ❖ Cadets et cadettes: 15 à 16 ans
  - ❖ Juniors (H et D): 17 à 18 ans
  - ❖ Espoirs (H): 19 à 22 ans
  - ❖ Hommes : 23 à 29 ans
  - ❖ Dames : 19 ans et plus
  - ❖ Masters 1/2 : 30 à 39 ans
  - ❖ Masters 3/4 : 40 à 49 ans
  - ❖ Masters 5 : 50 ans et plus
  - ❖ Tandem (homme ou dame) : 17 ans **et plus**
- 3.2 Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des licenciés dans les catégories.
- 3.3 Exception : Les coureurs Masters sont autorisés à courir dans la catégorie hommes. Ils devront déclarer à l'acte de l'inscription dans quelle catégorie ils disputent les Championnats d'Alsace

## 4. Circuit

- 4.1 Le parcours devra présenter une variété de terrains capables de mettre en valeur les qualités athlétiques et techniques des participants.
- 4.2 Contrôles de passage :
- 4.2.1 Des contrôles de passage pourront être établis sur le parcours. Le collège des commissaires vérifiera tout ou partie des pointages ainsi réalisés.
  - 4.2.2 Tout concurrent surpris en sens inverse du circuit sera mis hors course.
  - 4.2.3 Le non respect de l'intégralité du parcours, prise de raccourcis ou utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents, entraînera la mise hors course.
  - 4.2.4 Le coureur est seul responsable du bon suivi de son parcours.
  - 4.2.5 Les reconnaissances sont interdites durant le déroulement des épreuves. Elles pourront s'effectuer uniquement durant les plages horaires indiquées par l'organisateur.
- 4.3 Les temps de courses impartis :
- Le temps de course du premier coureur des catégories suivantes doit se situer dans une fourchette de temps telle que :

Catégorie	Temps minimum	Temps maximum
Cadets	0h45	1h00
Cadettes	0h45	1h00
Juniors H	1h00	1h15
Juniors D	1h00	1h15
Dames	1h30	1h45
Hommes / Espoirs H	1h30	1h45
Master H / Tandem	1h30	1h45

## 5. Engagements

- 5.1 Les engagements doivent s'effectuer par internet, par le club, via le site fédéral [www.ffc.fr](http://www.ffc.fr) (espace club).
- 5.2 Les engagements sur place ne seront pas acceptés, sauf mention particulière du club organisateur.
- 5.3 Les non-licenciés devront présenter un certificat médical de non contre indication et prendre une licence à la journée.

## 6. L'accueil et le contrôle administratif

- 6.1 L'accueil, l'inscription et le contrôle administratif des concurrents se dérouleront selon un programme et des horaires à paraître sur le site du comité d'Alsace [www.cyclismealsace.com](http://www.cyclismealsace.com)
- 6.2 Les concurrents devront être régulièrement engagés et présenteront obligatoirement au contrôle leur licence à jour.
- 6.3 Un concurrent ne sera considéré comme régulièrement engagé, que lorsqu'il aura rempli un formulaire d'engagement et qu'il aura en même temps réglé le montant de celui-ci.
- 6.4 Le retrait des dossards sera possible au moins 1h30 avant le départ et sera clôt 30 mn avant le départ.

## 7. Matériel et vérification technique

- 7.1 Les vélos admis dans les épreuves de cross-country devront répondre aux normes UCI en vigueur.
- 7.2 Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.
- 7.3 La plaque de guidon doit être fixée de façon à assurer sa bonne visibilité, **verticalement et devant les gaines**. Cette plaque fournie par l'organisateur est un emplacement réservé aux sponsors, à l'exclusion de tout autre, et doit être conservée dans sa configuration originale.
- 7.4 Tout changement de vélo pendant l'épreuve est interdit.

## 8. Equipement

- 8.1 Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.
- 8.2 Les coureurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des protections individuelles qu'ils utilisent.
- 8.3 Tout coureur n'appartenant pas à un team officiellement inscrit auprès de la FFC ou l'UCI pour l'année en cours, est dans l'obligation de porter le maillot de son club. Le port du cuissard est libre. Le coureur qui ne respectera pas les dispositions ci-dessus ne figurera pas au classement du Championnat d'Alsace et sera pénalisé selon le barème des pénalités en vigueur.
- 8.4 **La caméra est autorisée pendant les reconnaissances, mais uniquement fixée par VELCRO sur le CASQUE, interdite sur le plastron.**

## 9. Zone de départ

- 9.1 Le départ s'effectuera en lignes.
- 9.2 La ligne de départ est matérialisée au sol.

## 10. Zone d'arrivée

- 10.1 L'organisateur prévoira une aire d'arrivée suffisamment large pour permettre un dégageage rapide des coureurs.

## 11. Mise en grille

Tous les concurrents devront être présents 15 min. avant le départ de leur course afin de pouvoir procéder à la mise en grille. Tout retard se verra sanctionné par une réintégration du concurrent en dernière ligne.

Pour chaque course, la mise en grille se fera dans les conditions fixées par le présent règlement. Cependant, le jury des commissaires est habilité à prendre toute disposition complémentaire qu'il jugera utile dans ce domaine.

Les courses s'effectuent par catégories (voir l'article 3)

Pour chaque course, les grilles de départ seront composées suivant l'ordre ci-après :

- Le Champion en titre
- les coureurs de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie, selon leurs points UCI à la date de la course
- les coureurs de 3<sup>ème</sup> catégorie dans l'ordre du classement provisoire de la Coupe d'Alsace.
- Les autres catégories
- Les féminines seront intégrées derrière les premières lignes placées, mais au plus loin à partir de la 4<sup>ème</sup> ligne.

Sur la grille de départ, et jusqu'au signal de départ, les coureurs devront obligatoirement conserver un pied à terre et ne pas se tenir, entre eux ou aux barrières. Ils doivent également conserver leur ligne et rester parfaitement immobiles dans les 30 dernières secondes précédant leur départ.

Il faut prévoir au minimum 2 départs en sachant qu'il y a 3 courses :

- course 1 : Cadets, Cadettes, Juniors Dames
- course 2 : Juniors Hommes, Dames, Masters 3/4, Masters 5 et Tandems.
- course 3 : Hommes, Espoirs, Masters 1/2

## 12. Déroulement de l'épreuve

- 12.1 Aucun engin suiveur n'est autorisé autre que ceux de l'organisation identifiés par une plaque officielle.
- 12.2 Tout concurrent rattrapé doit céder le passage sous peine de pénalités en temps.
- 12.3 Le ravitaillement liquide et solide est autorisé sur l'ensemble du parcours, en plus du ravitaillement officiel mis en place par l'organisation.
- 12.4 Tout concurrent doublé par le coureur en tête pourra être arrêté par le collège des commissaires et sera classé à (x) tour(s) du premier.

## 13. Assistance technique

**L'assistance technique en course est autorisée aux conditions ci-après :**

- 13.1 L'assistance technique autorisée en course consiste en la réparation ou le remplacement de toute pièce du vélo à l'exception du cadre. Il est interdit de changer de vélo et le coureur devra franchir la ligne d'arrivée avec la même plaque de guidon que celle qu'il avait au départ.
- 13.2 L'assistance technique se fera seulement dans les zones d'assistance technique.
- 13.3 Le matériel de remplacement et les outils pour les réparations devront être déposés dans les zones.
- 13.4 Les réparations et les remplacements d'équipements peuvent être faits par le coureur lui-même ou avec l'aide d'une autre personne.
- 13.5 Les coureurs peuvent transporter avec eux des outils et pièces de rechange pour autant que ceux-ci ne comportent pas de danger pour le coureur lui-même ou les autres concurrents.
- 13.6 L'utilisation de liaisons radio ou autres moyens de communications à distance est interdite.

## 14. Classement

- 14.1 A l'issue de l'épreuve les classements suivants seront établis :
  - ❖ Hommes
  - ❖ Espoirs Hommes
  - ❖ Dames
  - ❖ Juniors Hommes
  - ❖ Juniors Dames
  - ❖ Cadets
  - ❖ Cadettes
  - ❖ Masters 1/2
  - ❖ Masters 3/4
  - ❖ Masters 5
  - ❖ Tandems

## 15. Titres

- 15.1 **11** titres de Champion seront décernés à l'issue du Championnat d'Alsace Cross-Country:  
(Sous réserve d'une participation d'au moins 3 coureurs dans la catégorie de référence.)
  - ❖ Champion d'Alsace Hommes
  - ❖ Champion d'Alsace Espoirs Hommes
  - ❖ Champion d'Alsace Dames

- ❖ Champion d'Alsace Juniors Hommes
- ❖ Champion d'Alsace Juniors Dames
- ❖ Champion d'Alsace Cadets
- ❖ Champion d'Alsace Cadettes
- ❖ Champion d'Alsace Masters 1/2
- ❖ Champion d'Alsace Masters 3/4
- ❖ Champion d'Alsace Masters 5
- ❖ Champion d'Alsace Tandem

En cas de trop faible participation féminine, le collège des commissaires se réserve le droit de regrouper des catégories (cadettes-juniores ou juniores-dames ou dames-juniores-cadettes)

## 16. Cérémonies Protocolaires

- 16.1 La participation des concurrents aux cérémonies protocolaires est obligatoire. En cas d'absence, le compétiteur ne percevra pas son prix, et des sanctions sportives pourront être décidées par les commissaires, sauf cas de force majeure. Le président du collège des commissaires est seul juge pour apprécier les cas de force majeure. Les coureurs doivent participer aux cérémonies protocolaires en tenue de coureur ou tenue officielle du club ou du team.

## 17. Pénalités

- 17.1 Non respect des emplacements réservés aux sponsors officiels sur les plaques de cadre :
- Au départ..... refus du départ
  - A l'arrivée..... pénalités en temps
- 17.2 Absence sur un contrôle de passage ..... mise hors course
- 17.3 Circulation en sens inverse du circuit ..... mise hors course
- 17.4 Refus de céder le passage par un concurrent rattrapé ..... pénalités en temps
- 17.5 Non respect du parcours ..... mise hors course
- 17.6 Non port du casque : ..... refus du départ
- Jugulaire détachée durant la course..... mise hors course
- 17.7 Non respect de sa ligne de départ par un compétiteur ou retard lors de la mise en grille..... réintégration en dernière ligne
- 17.8 Jet de déchets (papiers, chambres à air et autres objets.....) sur le parcours en dehors des zones techniques..... mise hors course

## 18. Réclamations

- 18.1 Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou le comportement des autres coureurs doivent être déposées par écrit et signées du coureur dans un délai de 60 minutes après son arrivée.
- 18.2 Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de 30 minutes après l'affichage des résultats. Cette réclamation doit être présentée par écrit et signée du coureur.
- 18.3 Le délai de réclamation a pour origine l'heure d'affichage des résultats.
- 18.4 Le collège des commissaires règle le différend immédiatement en se réunissant sur place. Tout concurrent mis en causes doit être entendu par le collège des commissaires.

# COUPE D'ALSACE CROSS-COUNTRY

Chaque coureur se verra attribuer une plaque de cadre pour la saison. Cette plaque sera achetée (2 euros) par le coureur lors de la manche du 6 avril (ou à l'occasion de la première manche à laquelle il participera) et sera ensuite réutilisée tout au long de la saison. En cas d'oubli, des pénalités (amendes) seront appliquées.

## 1. Définition

- 1.1 Le Comité Régional d'Alsace met en compétition la "Coupe d'Alsace de Vélo Tout Terrain Cross Country".
- 1.2 Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ces prescriptions.
- 1.3 La seule autorité compétente sera celle du collège des commissaires pour l'application du présent règlement.
- 1.4 Pour tous les cas non traités dans le présent règlement, le règlement de la coupe de France VTT XC fait foi ou, à défaut, la réglementation de la FFC ou celle de l'UCI.

## 2. Participation

- 2.1 La Coupe d'Alsace Cross-Country est ouverte à tous les compétiteurs et compétitrices français et étrangers, licenciés ou non.
- 2.2 Pour les titulaires d'une licence Pass'Loisir, Carte à la journée ainsi que les non-licenciés, la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition est obligatoire.
- 2.3 Le classement général de la Coupe d'Alsace prendra en compte l'ensemble des coureurs français licenciés : Cadets, Juniors, 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> catégorie, Pass'Cyclisme Open, Pass'Cyclisme, Pass'Cyclo sportive et Pass'Sport Nature.
- 2.4 Les coureurs étrangers licenciés (au titre d'une fédération affiliée à l'UCI) ainsi que les coureurs titulaires d'une licence Pass'Loisir ou carte à la journée seront pris en compte au classement de chaque épreuve, mais seront exclus du classement général.

## 3. Catégories d'âge

- 3.1 Les catégories participantes sont les suivantes :
  - ❖ Cadets : 15 à 16 ans
  - ❖ Cadettes : 15 à 16 ans
  - ❖ Juniors : 17 à 18 ans
  - ❖ Juniors Dames : 17 à 18 ans
  - ❖ Espoirs : 19 à 22 ans
  - ❖ Hommes : 23 à 29 ans
  - ❖ Masters 1/2 : 30 à 39 ans
  - ❖ Masters 3/4 : 40 à 49 ans
  - ❖ Masters 5 : 50 ans et plus
  - ❖ Dames : 19 ans et plus
  - ❖ Tandem (homme ou dame) : 17 ans et plus
- 3.2 Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des licenciés dans les catégories.
- 3.3 Les masters peuvent choisir de courir dans une autre catégorie en début de saison. Le changement ne sera plus possible en cours de saison à partir du moment où ils ont déjà participé à une épreuve dans la catégorie choisie en début de saison. Cette

demande devra être faite par écrit avant la première course au collège des commissaires.

## 4. Circuit

- 4.1 Le parcours devra présenter une variété de terrains capables de mettre en valeur les qualités athlétiques et techniques des participants.
- 4.2 Contrôles de passage :
  - 4.2.1 Des contrôles de passage pourront être établis sur le parcours. Le collège des commissaires vérifiera tout ou partie des pointages ainsi réalisés.
  - 4.2.2 Tout concurrent surpris en sens inverse du circuit sera mis hors course.
  - 4.2.3 Le non respect de l'intégralité du parcours, prise de raccourcis ou utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents, entraînera la mise hors course.
  - 4.2.4 Le coureur est seul responsable du bon suivi de son parcours.
  - 4.2.5 Les reconnaissances sont interdites durant le déroulement des épreuves. Elles pourront s'effectuer uniquement durant les plages horaires indiquées par l'organisateur.
- 4.3 Les temps de courses impartis :  
Le temps de course du premier coureur des catégories suivantes doit se situer dans une fourchette de temps telle que :

Catégorie	Temps minimum	Temps maximum
Cadets	0h45	1h00
Cadettes	0h45	1h00
Juniors H	1h00	1h15
Juniors D	1h00	1h15
Dames	1h30	1h45
Hommes / Espoirs H	1h30	1h45
Master H / Tandem	1h30	1h45

## 5. Engagements

- 5.1 Les engagements doivent s'effectuer par internet, par le club, via le site fédéral [www.ffc.fr](http://www.ffc.fr) (espace club).
- 5.2 Les engagements sur place ne seront pas acceptés, sauf mention particulière du club organisateur.
- 5.3 Les non-licenciés devront présenter un certificat médical de non contre indication et prendre une licence à la journée.

## 6. L'accueil et le contrôle administratif

- 6.1 L'accueil, l'inscription et le contrôle administratif des concurrents se dérouleront selon un programme et des horaires à paraître sur le site du comité d'Alsace [www.cyclismealsace.com](http://www.cyclismealsace.com)
- 6.2 Les concurrents devront être régulièrement engagés et présenteront obligatoirement au contrôle leur licence à jour.
- 6.3 Un concurrent ne sera considéré comme régulièrement engagé, que lorsqu'il aura rempli un formulaire d'engagement et qu'il aura en même temps réglé le montant de celui-ci.
- 6.4 Le retrait des dossards sera possible au moins 1h30 avant le départ et sera clôt 30 mn avant le départ.

## 7. Matériel et vérifications techniques

- 7.1 Les vélos admis dans les épreuves de cross-country devront répondre aux normes UCI en vigueur.
- 7.2 Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.
- 7.3 La plaque de guidon doit être fixée de façon à assurer sa bonne visibilité verticalement et devant les gaines. Cette plaque fournie par l'organisateur est un emplacement réservé aux sponsors, à l'exclusion de tout autre, et doit être conservée dans sa configuration originale.
- 7.4 Tout changement de vélo pendant l'épreuve est interdit.
- 7.5 **La caméra est autorisée pendant les reconnaissances, mais uniquement fixée par VELCRO sur le CASQUE, interdite sur le plastron.**

## 8. Equipement

- 8.1 Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.
- 8.2 Les coureurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des protections individuelles qu'ils utilisent.
- 8.3 Tout coureur n'appartenant pas à un team officiellement inscrit auprès de la FFC ou l'UCI pour l'année en cours, est dans l'obligation de porter le maillot de son club. Le port du cuissard est libre. Le coureur qui ne respectera pas les dispositions ci-dessus ne figurera pas au classement du Championnat d'Alsace et sera pénalisé selon le barème des pénalités en vigueur.

## 9. Zone de départ

- 9.1 Le départ s'effectuera en lignes.
- 9.2 La ligne de départ est matérialisée au sol.

## 10. Zone d'Arrivée

- 10.1 L'organisateur prévoira une aire d'arrivée suffisamment large pour permettre un dégagement rapide des coureurs.

## 11. Mise en grille

- 11.1 Tous les concurrents devront être présents 15 min. avant le départ de leur course afin de pouvoir procéder à la mise en grille. Tout retard se verra sanctionné par une réintégration du concurrent en dernière ligne.
- 11.2 Pour toutes les épreuves de la coupe d'Alsace, la mise en grille se fera dans les conditions fixées par le présent règlement. Cependant, le jury des commissaires est habilité à prendre toute disposition complémentaire qu'il jugera utile dans ce domaine.
- 11.3 Grille de départ pour la 1<sup>ère</sup> manche :  
Cadets, cadettes/juniors dames : sur les premières lignes figureront les cadets dans l'ordre du classement général de l'année précédente, puis les coureurs non classés. Les cadets arrivant pour la 1<sup>ère</sup> année dans cette catégorie seront réintégrés sur les premières lignes, dans la proportion d'1/3 maximum, selon le classement général TRJV de l'année précédente. Les cadettes et juniors dames seront intégrées derrière les premières lignes placées, mais au plus loin, à partir de la 4<sup>ème</sup> ligne.  
Autres catégories : Sur les lignes figureront dans cet ordre : avec le vainqueur du classement général de la coupe d'Alsace de l'année précédente, les coureurs de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie selon leurs points UCI à la date de la course, puis les coureurs dans l'ordre du classement général de l'année précédente dans leur catégorie précédente et dans la proportion de 1/3, si possible.

Dans les catégories cadets, juniors, les coureurs se classant dans les 20 premiers de la Coupe de France XC de l'année précédente pourront être replacés sur les premières lignes.

En cas de départ conjoint de plusieurs catégories, un panachage sera effectué sur chaque ligne.

Les féminines seront intégrées derrière les premières lignes placées, mais au plus loin à partir de la 4<sup>ème</sup> ligne.

11.4 Grille de départ pour les manches suivantes :

Toutes catégories :

Sur les lignes figureront dans cet ordre : avec le leader scratch de la manche de Coupe d'Alsace précédente, les coureurs de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie selon leurs points UCI à la date de la course, puis les coureurs dans l'ordre du classement général de la Coupe d'Alsace en cours, puis les coureurs non-classés.

Après le championnat d'Alsace, le Champion d'Alsace sera replacé sur les premières lignes.

Dans les catégories cadets/cadettes, juniors, les coureurs se classant dans les 20 premiers de la Coupe de France XC de l'année en cours pourront être replacés sur les premières lignes.

En cas de départ conjoint de plusieurs catégories, un panachage sera effectué sur chaque ligne.

Les féminines seront intégrées derrière les premières lignes placées, mais au plus loin à partir de la 4<sup>ème</sup> ligne.

En cas de manche commune avec un autre comité, les coureurs non alsaciens seront intégrés aux lignes dans l'ordre du classement général de leur Coupe régionale, à partir d'un rang défini par comparaison des résultats en Coupe de France des coureurs des deux Comités.

11.5 Le coureur s'inscrivant sur place, ne sera replacé sur les premières lignes que sur décision des commissaires.

11.6 Sur la grille de départ, et jusqu'au signal de départ, les coureurs devront obligatoirement conserver au moins un pied à terre et ne pas se tenir, entre eux ou aux barrières. Ils doivent également conserver leur ligne et rester parfaitement immobiles dans les trente dernières secondes avant le départ.

## 13. Assistance technique

**L'assistance technique en course est autorisée aux conditions ci-après :**

- 13.1 L'assistance technique autorisée en course consiste en la réparation ou le remplacement de toute pièce du vélo à l'exception du cadre. Il est interdit de changer de vélo et le coureur devra franchir la ligne d'arrivée avec la même plaque de guidon que celle qu'il avait au départ.
- 13.2 L'assistance technique se fera seulement dans les zones d'assistance technique.
- 13.3 Le matériel de remplacement et les outils pour les réparations devront être déposés dans les zones.
- 13.4 Les réparations et les remplacements d'équipements peuvent être faits par le coureur lui-même ou avec l'aide d'une autre personne.
- 13.5 Les coureurs peuvent transporter avec eux des outils et pièces de rechange pour autant que ceux-ci ne comportent pas de danger pour le coureur lui-même ou les autres concurrents.
- 13.6 L'utilisation de liaisons radio ou autres moyens de communications à distance est interdit.

## 14. Déroulement de l'épreuve

- 14.1 Aucun engin suiveur n'est autorisé autre que ceux de l'organisation identifiés par une plaque officielle.
- 14.2 Tout concurrent rattrapé doit céder le passage sous peine de pénalités en temps.
- 14.3 Le ravitaillement liquide et solide est autorisé sur l'ensemble du parcours, en plus du ravitaillement officiel mis en place par l'organisation.
- 14.4 Tout concurrent doublé par le coureur en tête pourra être arrêté par le collège des commissaires et sera classé à (x) tour(s) du premier.

## 15. Classement

15.1 A l'issue de l'épreuve les classements suivants seront établis :

- ❖ Hommes
- ❖ Espoirs Hommes
- ❖ Dames
- ❖ Juniors Hommes
- ❖ Juniors Dames
- ❖ Cadets
- ❖ Cadettes
- ❖ Masters 1/2
- ❖ Masters 3/4
- ❖ Masters 5
- ❖ Tandems

## 16. Comptage des points

16.1 Le comptage des points s'effectuera suivant le tableau suivant:

1 <sup>er</sup> :100pts,	2 <sup>ème</sup> :90pts,	3 <sup>ème</sup> :81 pts,	4 <sup>ème</sup> :73 pts,	5 <sup>ème</sup> :66 pts,
6 <sup>ème</sup> :60 pts,	7 <sup>ème</sup> :55 pts,	8 <sup>ème</sup> :51 pts,	9 <sup>ème</sup> :48 pts,	10 <sup>ème</sup> :46 pts,
11 <sup>ème</sup> :45 pts,	12 <sup>ème</sup> :44 pts,	13 <sup>ème</sup> :43 pts,	14 <sup>ème</sup> :42 pts,	15 <sup>ème</sup> :41 pts,
16 <sup>ème</sup> :40 pts,	17 <sup>ème</sup> :39 pts,	18 <sup>ème</sup> :38 pts,	19 <sup>ème</sup> :37 pts,	20 <sup>ème</sup> :36 pts,
21 <sup>ème</sup> :35 pts,	22 <sup>ème</sup> :34 pts,	23 <sup>ème</sup> :33 pts,	24 <sup>ème</sup> :32 pts,	25 <sup>ème</sup> :31 pts,
26 <sup>ème</sup> :30 pts,	27 <sup>ème</sup> :29 pts,	28 <sup>ème</sup> :28 pts,	29 <sup>ème</sup> :27 pts,	30 <sup>ème</sup> :26 pts,
31 <sup>ème</sup> :25 pts,	32 <sup>ème</sup> :24 pts,	33 <sup>ème</sup> :23 pts,	34 <sup>ème</sup> :22 pts,	35 <sup>ème</sup> :21 pts,
36 <sup>ème</sup> :20 pts,	37 <sup>ème</sup> :19 pts,	38 <sup>ème</sup> :18 pts,	39 <sup>ème</sup> :17 pts,	40 <sup>ème</sup> :16 pts,
41 <sup>ème</sup> :15 pts,	42 <sup>ème</sup> :14 pts,	43 <sup>ème</sup> :13 pts,	44 <sup>ème</sup> :12 pts,	45 <sup>ème</sup> :11 pts,
46 <sup>ème</sup> :10 pts,	47 <sup>ème</sup> :9 pts,	48 <sup>ème</sup> :8 pts,	49 <sup>ème</sup> :7 pts,	50 <sup>ème</sup> :6 pts,
51 <sup>ème</sup> :5 pts,	52 <sup>ème</sup> :4 pts,	53 <sup>ème</sup> :3 pts,	54 <sup>ème</sup> :2 pts,	55 <sup>ème</sup> :1pt

16.2 Pour le classement général de la Coupe d'Alsace, sera retenue la totalité des résultats des courses (XCO + XCE) moins **les trois moins bons résultats** (une absence est considérée comme un résultat). **Les XCE seront intégrés dans le classement de la Coupe d'Alsace au même titre que les XCO. Un bonus de 20 points sera ajouté à tous les coureurs ayant pris le départ des manches organisées en septembre et octobre.** En cas d'égalité, les concurrents seront départagés par le nombre de meilleures places (places de premier, places de deuxième, troisième, etc.) puis en dernier ressort, en fonction de la place obtenue lors de la dernière épreuve.

## 17. Titres

17.1 11 titres de vainqueur seront décernés à l'issue de la Coupe d'Alsace Cross-Country: (Sous réserve d'une participation d'au moins 3 coureurs dans la catégorie de référence.)

- ❖ Vainqueur de la catégorie Hommes
- ❖ Vainqueur de la catégorie Espoir
- ❖ Vainqueur de la catégorie Dames
- ❖ Vainqueur de la catégorie Juniors Hommes
- ❖ Vainqueur de la catégorie Juniors Dames

- ❖ Vainqueur de la catégorie Cadets
- ❖ Vainqueur de la catégorie Cadettes
- ❖ Vainqueur de la catégorie Masters 1/2
- ❖ Vainqueur de la catégorie Masters 3/4
- ❖ Vainqueur de la catégorie Masters 5
- ❖ Vainqueur de la catégorie Tandem

## 18. Cérémonies Protocolaires

- 18.1 La participation des concurrents aux cérémonies protocolaires est obligatoire. En cas d'absence, le compétiteur ne percevra pas son prix, et des sanctions sportives pourront être décidées par les commissaires, sauf cas de force majeure. Quelles que soient les catégories auxquelles ils appartiennent, les concurrents, pouvant prétendre à un podium au classement final de la Coupe d'Alsace doivent prendre leurs dispositions pour être présents lors des cérémonies protocolaires de la dernière manche (finale). Leur participation à la remise des trophées est obligatoire sauf cas de force majeure ou de sélection en équipe nationale. Le président du collège des commissaires est seul juge pour apprécier les cas de force majeure. Les coureurs doivent participer aux cérémonies protocolaires en tenue de coureur ou tenue officielle du club ou du team.

## 19. Pénalités

- 19.1 Non respect des emplacements réservés aux sponsors officiels sur les plaques de cadre
- Au départ..... refus du départ
  - A l'arrivée..... pénalités en temps
- 19.2 Absence sur un contrôle de passage ..... mise hors course
- 19.3 Circulation en sens inverse du circuit ..... mise hors course
- 19.4 Refus de céder le passage par un concurrent rattrapé ..... pénalités en temps
- 19.5 Non respect du parcours ..... mise hors course
- 19.6 Non port du casque : ..... refus du départ
- Jugulaire détachée durant la course..... mise hors course
- 19.7 Non respect de sa ligne de départ par un compétiteur ou retard lors de la mise en grille..... réintégration en dernière ligne
- 19.8 Jet de déchets (papiers, chambres à air et autres objets.....) sur le parcours en dehors des zones techniques..... mise hors course

## 20. Réclamations

- 20.1 Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou le comportement des autres coureurs doivent être déposées par écrit et signées du coureur dans un délai de 60 minutes après son arrivée.
- 20.2 Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de 30 minutes après l'affichage des résultats. Cette réclamation doit être présentée par écrit et signée du coureur.
- 20.3 Le délai de réclamation a pour origine l'heure d'affichage des résultats.
- 20.4 Le collège des commissaires règle le différent immédiatement en se réunissant sur place. Tout concurrent mis en causes doit être entendu par le collège des commissaires.

# CHAMPIONNAT D'ALSACE CROSS-COUNTRY MARATHON

## 1. Définition

- 1.1 Le Comité Régional d'Alsace met en compétition le "Championnat d'Alsace de Vélo Tout Terrain Cross-Country Marathon".
- 1.2 Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ces prescriptions.
- 1.3 La seule autorité compétente sera celle du collège des commissaires pour l'application du présent règlement.
- 1.4 Pour les cas non traités dans le présent règlement, le règlement des Championnats d'Alsace de Cross Country fait foi, ou à défaut, la réglementation de la Fédération Française de Cyclisme ou celle de l'Union Cycliste Internationale.

## 2. Ouverture du Championnat / Catégories

- 2.1 Les compétiteurs doivent être licenciés en Alsace et titulaires d'une licence FFC 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> catégorie, Pass'Cyclisme ou Pass'Cyclisme Open.
- 2.2 Les titulaires d'une licence Junior, Pass'Cyclo sportive, Pass'Sport Nature, Pass'Loisir et Carte à la journée peuvent participer au Championnat mais ils ne concourent pas pour le titre de Champion d'Alsace.
- 2.3 Pour les titulaires d'une licence Pass'Loisir ou Carte à la journée, la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition est obligatoire.
- 2.4 Par manque de compétiteurs en Alsace, le Championnat est également ouvert aux coureurs licenciés des comités voisins ainsi qu'aux coureurs étrangers licenciés (au titre d'une fédération affiliée à l'UCI), mais ils ne concourent pas pour le titre de Champion d'Alsace.
- 2.5 Les catégories participantes sont les suivantes :
  - ❖ Scratch Hommes : 19 ans et plus, y compris les catégories Masters
  - ❖ Scratch Dames: 19 ans et plus
- 2.6 Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des licenciés dans les catégories.

## 3. Circuit

- 3.1 Le parcours devra présenter une variété de terrains capables de mettre en valeur les qualités athlétiques et techniques des participants. L'épreuve peut se dérouler en un seul tour ou sur plusieurs tours, avec un maximum de trois tours.
- 3.2 Les temps de course du premier homme doit se situer dans une fourchette 60 à 100 km ou de 3 h 30 à 5 h de course.
- 3.3 Les temps de course de la première dame doit se situer dans une fourchette de 40 à 60 km ou de 2h 30 à 4 h de course.

## 4. Engagements

- 4.1 Les engagements doivent s'effectuer par internet, par le club, via le site fédéral [www.ffc.fr](http://www.ffc.fr) (espace club).

## 5. Mise en grille

- 5.1 La mise en grille se fera selon la liste établie par l'organisateur et le collège des commissaires qui est habilité à prendre toute disposition complémentaire qu'il jugera utile dans ce domaine.
- 5.2 Les catégories Homme figureront sur les lignes dans cet ordre :
- le champion d'Alsace, de France, d'Europe ou du Monde XC Marathon en titre ;
  - les coureurs de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie dans l'ordre de leurs points UCI ;
  - les coureurs Hommes/Espoirs Hommes/Masters 1 et 2 en fonction de leur classement à la Coupe d'Alsace XC de l'année précédente ;
  - les coureurs Masters 3, 4, 5 en fonction de leur classement à la Coupe d'Alsace XC de l'année précédente ;
  - les coureurs non classés.
- 5.3 Les catégories Dames figureront sur les lignes dans cet ordre :
- la championne d'Alsace, de France, d'Europe ou du Monde XC Marathon en titre ;
  - les coureurs de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie dans l'ordre de leurs points UCI ;
  - les coureurs Dames en fonction de leur classement à la Coupe d'Alsace XC de l'année précédente ;
  - les coureurs non classés.

## 6. Ravitaillement et assistance technique

- 6.1 Le ravitaillement liquide et solide est autorisé sur l'ensemble du parcours, en plus du ravitaillement officiel mis en place par l'organisation.
- 6.2 L'assistance technique autorisée en course consiste en la réparation ou le remplacement de toute pièce du vélo à l'exception du cadre. Il est interdit de changer de vélo et le coureur devra franchir la ligne d'arrivée avec la même plaque de guidon que celle qu'il avait au départ.
- 6.3 L'assistance technique se fera uniquement dans les zones de ravitaillements officiels. Au minimum 3 zones seront installées et judicieusement réparties sur le parcours.

## 7. Titres

- 7.1 Deux titres de Champion d'Alsace Cross-Country Marathon seront décernés à l'issue du Championnat d'Alsace (sous réserve d'une participation d'au moins 5 coureurs dans la catégorie de référence).
- ❖ Champion d'Alsace de cross-country Marathon Homme.
  - ❖ Championne d'Alsace de cross-country Marathon Dame.
- 7.2 Les concurrents doivent participer aux cérémonies protocolaires en tenue de coureur ou tenue officielle du club ou du team.

# CHAMPIONNAT D'ALSACE

## DESCENTE

### 1. Définition

- 1.1 Le Comité Régional d'Alsace met en compétition le "Championnat d'Alsace de Vélo Tout Terrain Descente".
- 1.2 Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ces prescriptions.
- 1.3 La participation au Championnat Régional est obligatoire pour pouvoir participer au Championnat de France.
- 1.4 La seule autorité compétente sera celle du collège des commissaires pour l'application du présent règlement.

### 2. Ouverture du Championnat

- 2.1 Le Championnat d'Alsace de Descente est ouvert à tous les compétiteurs et compétitrices de nationalité française et titulaires d'une licence délivrée par le comité d'Alsace de séries Cadets, Juniors, 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> catégories, Pass'Cyclisme Open et Pass'Cyclisme.
- 2.2 Les titulaires d'une licence : Accueil, Pass'Cyclosportive, Pass'Sport Nature, Pass'Loisir et Carte à la journée peuvent participer au Championnat mais ils ne concourent pas pour le titre de Champion d'Alsace.
- 2.3 Pour les titulaires d'une licence : Accueil, Pass'Loisir ou Carte à la journée, la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition est obligatoire.
- 2.4 Par manque de compétiteurs en Alsace, le Championnat est également ouvert aux coureurs licenciés des comités voisins ainsi qu'aux coureurs étrangers licenciés (au titre d'une fédération affiliée à l'UCI), mais ils ne concourent pas pour le titre de Champion d'Alsace.

### 3. Catégories d'âge

- 3.1 Les catégories participantes sont les suivantes :
  - ❖ Cadets H : 15 à 16 ans
  - ❖ Juniors H : 17 à 18 ans
  - ❖ Hommes : 19 à 29 ans
  - ❖ Scratch Masters 1/2: 30 ans et plus
  - ❖ Masters 3/4/5 : 40 ans et plus
  - ❖ Dames : 15 ans et plus
- 3.2 Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des licenciés dans les catégories.

### 4. Catégories de matériel

Catégories de matériel descente			
Catégorie	SPORT	STOCK	PRO
Licence	Licence FFC		
Classement	Par catégorie d'âge et par catégorie matériel		
Cadre	rigide à l'arrière	tout suspendu	
Débattement réel	illimité AV	160mm AV/ 152mm AR maximum	illimité AV et AR
Vérification technique	OUI		NON

## 5. Parcours

- 5.1 Les concurrents devront impérativement respecter les limites du circuit, matérialisées par des filets, rubalise, portes de slalom ou banderolles. En cas de sortie de piste, ils devront reprendre le circuit là où ils l'auront quitté. Toute infraction constatée par un contrôleur officiel entraînera la disqualification de la manche considérée.
- 5.2 Tout concurrent devra franchir la ligne d'arrivée avec son vélo.

## 6. Homologation

- 6.1 Le parcours définitif ne pourra plus subir de modifications à partir de la veille de l'épreuve 10H sauf cas de force majeur, laissé à l'appréciation du collège des commissaires.

## 7. L'accueil et le contrôle administratif

- 7.1 L'accueil, l'inscription et le contrôle administratif des concurrents se dérouleront selon un programme et des horaires communiqués par l'organisateur.
- 7.2 Les concurrents devront être régulièrement engagés et présenteront obligatoirement au contrôle leur licence à jour.

## 8. Matériel et vérifications techniques

- 8.1 Les vélos de descente admis au championnat d'Alsace devront répondre aux normes UCI en vigueur. Les pneus à clous sont interdits. Les guidons (embouts de cintre) devront être bouchés.
- 8.2 Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur du matériel qu'ils utilisent, ainsi que de son entretien.
- 8.3 La plaque de cadre doit être fixée de façon à assurer sa bonne visibilité. Cette plaque et le dossard fournis par l'organisateur sont des emplacements réservés aux sponsors officiels et doivent être conservés dans leur configuration originale. Le non respect de ces emplacements réservés entraînera le refus de départ ou des pénalités en temps à l'arrivée.
- 8.4 Les catégories Sport et Stock devront présenter leurs vélos au contrôle technique qui aura lieu à l'arrivée des manches de placement et finale.
- 8.5 **La caméra est autorisée pendant les reconnaissances, mais uniquement fixée par VELCRO sur le CASQUE, interdite sur le plastron.**

## 9. Equipement

- 9.1 Le port du casque intégral monobloc et la jugulaire attachée, des manches longues et des coudières, des gants complets, une protection dorsale et des genouillères sont obligatoires. Tout concurrent ne disposant pas de l'équipement complet se verra refuser le départ.
- 9.2 Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des protections individuelles qu'ils utilisent.
- 9.3 Tout concurrent devra effectuer la totalité du parcours avec son équipement de protection complet sous peine de sanctions.

## 10. Reconnaissances

- 10.1 Les compétiteurs doivent porter les tenues de course complètes. Des contrôles inopinés seront effectués
- 10.2 L'organisateur communiquera l'horaire des reconnaissances sécurisées. En dehors de ces horaires, la piste sera fermée. Tous les horaires des reconnaissances (début et fin) s'entendent comme horaires au sommet c'est à dire sur la ligne de départ de l'épreuve. L'heure de fin des reconnaissances est celle du dernier départ autorisé du sommet.

- 10.3 Les concurrents inscrits devront effectuer trois reconnaissances au minimum pour être admis à prendre le départ de la course.
- 10.4 Seuls les concurrents figurants sur la liste des engagés et munis de leur plaque de guidon, délivrée par l'organisateur, seront admis au départ de ces reconnaissances. Ces départs devront s'effectuer au début du parcours, c'est à dire de la rampe de lancement, à moins qu'un commissaire permette un autre accès.
- 10.5 Aucune reconnaissance n'est autorisée en dehors des horaires et pendant le déroulement de la compétition. Tout coureur ne respectant ce point du règlement sera mis hors course.
- 10.6 Le stationnement des compétiteurs sur le parcours et la circulation à contresens sont interdits sous peine de mise hors course. Les zones de parking matérialisées devront être respectées pour le stationnement le long de la piste.

## **11. Zone de départ**

- 11.1 Un espace d'échauffement devra permettre à une trentaine de compétiteurs d'évoluer en toute sécurité avant leur départ.
- 11.2 Tous les compétiteurs devront s'élancer sur la rampe de départ.

## **12. Déroulement de la course**

### **L'épreuve se déroule en 2 manches**

- 12.1 Manche de placement  
Les compétiteurs s'élanceront toutes les 30 secondes dans l'ordre établie par l'organisateur avec l'accord du collège des commissaires.  
A l'issue de cette manche de placement, une grille de départ sera établie en fonction des temps pour la manche finale.
- 12.2 Manche finale  
Les compétiteurs s'élanceront toutes les 30 secondes dans l'ordre inverse du classement scratch de la manche de placement.
- 12.3 Les 10 derniers concurrents s'élanceront toutes les minutes, sauf décision contraire du collège des commissaires. La catégorie Dame sera intégrée avant le départ des 10 derniers concurrents
- 12.4 Le concurrent rattrapé doit céder le passage sous peine de 30 secondes de pénalité.
- 12.5 Des contrôleurs de piste seront chargés de veiller au respect des règles sportives et de sécurité. Ils signaleront toute infraction ou incident de course constaté auprès du collège des commissaires.

## **13. Heures de départ**

- 13.1 Les horaires de départ de chaque concurrent pour les deux manches seront affichés. Tout comme les reconnaissances, ces horaires de départ s'entendent au sommet, sur la ligne de départ de l'épreuve. Les concurrents sont responsables du respect de leurs heures de départ. Le coureur disposera d'un délai maximum de 5 secondes après son heure théorique de départ pour franchir la ligne de départ.
- 13.2 Le président du collège des commissaires est seul juge des cas de force majeure.

## **14. Classement**

- 14.1 Le classement et l'attribution des titres de Champion d'Alsace, pour chacune des catégories concernées, se feront sur le résultat de la manche finale uniquement.

## 15. Titres

- 15.1 6 titres de Champion d'Alsace seront décernés à l'issue du Championnat pour les catégories suivantes: (sous réserve d'une participation d'au moins 5 coureurs dans la catégorie de référence.)
- ❖ Champion d'Alsace Scratch
  - ❖ Champion d'Alsace Dames
  - ❖ Champion d'Alsace Juniors
  - ❖ Champion d'Alsace Cadets
  - ❖ Champion d'Alsace Scratch Masters 1/2
  - ❖ Champion d'Alsace Masters 3/4/5

## 16. Cérémonies Protocolaires

- 16.1 La participation des concurrents aux cérémonies protocolaires est obligatoire. En cas d'absence, le compétiteur ne percevra pas son prix, et des sanctions sportives pourront être décidées par les commissaires. Le président du collège des commissaires est seul juge pour apprécier les cas de force majeure.

## 17. Pénalités

- 17.1 Non respect des emplacements réservés aux sponsors officiels sur les plaques de cadre :
- au départ :..... refus de départ
  - à l'arrivée :..... pénalités en temps
- 17.2 Retard ou absence sur la ligne de départ ..... refus de départ
- 17.3 Equipement de sécurité incomplet sur la ligne de départ
- 19.3.1 - sur la ligne de départ :..... refus de départ
  - 19.3.2 - à l'arrivée :..... pénalités en temps
  - 19.3.3 - lors des essais :..... pénalités en temps
- 17.4 Refus de céder le passage par un concurrent rattrapé ..... 30 sec. de pénalité
- 17.5 Stationnement sur le parcours ou circulation en contresens.. mise hors course
- 17.6 Essais :
- pendant le déroulement de la course ..... mise hors course
  - en dehors des reconnaissances officielles ..... mise hors course
- 17.7 Non respect des limites du circuit ..... mise hors course
- 17.8 Nombre de reconnaissances minimum non effectué :..... refus de départ

## 18. Réclamations

- 18.1 Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou le comportement des autres coureurs doivent être déposées par écrit et signées du coureur dans un délai de 60 minutes après son arrivée.
- 18.2 Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de 30 minutes après l'affichage des résultats. Cette réclamation doit être présentée par écrit et signée du coureur.
- 18.3 Le délai de réclamation a pour origine l'heure d'affichage des résultats.
- 18.4 Le collège des commissaires règle le différent immédiatement en se réunissant sur place. Tout concurrent mis en cause doit être entendu par le collège des commissaires.